



Cérémonie des traités de 2023
Vers une participation universelle aux accords multilatéraux sur
l'environnement pour une planète saine
Rapport journalier

Vendredi 22 septembre 2023

Aujourd'hui, douze (12) actions relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par dix (10) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État** ; un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement** ; six (6) États ont été représentés au **niveau ministériel** et deux (2) États ont été représentés au **niveau des ambassadeurs**.

Au total, trois (3) adhésions, deux (2) acceptations, une (1) ratification et six (6) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)**
(Signature par le Belize, les Îles Cook, l'Italie, la Mauritanie, Nauru et le Togo)

Environnement

- **Convention Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Kigali, 15 octobre 2016)**
(Acceptation par le Kenya et la République de Moldova)
- **Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, 10 octobre 2013)**
(Ratification par le Kenya)

Santé

- **Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (Séoul, 12 novembre 2012)**
(Adhésion par la Pologne)

Droits de l'homme

- **Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 10 décembre 2008)**
(Adhésion par la Serbie)

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)**
(Adhésion par la République de Moldova)

